

Vous travaillez comme ouvrier dans le commerce de combustibles? Votre salaire va augmenter !

Quand votre salaire va-t-il augmenter ? A partir du 1^{er} janvier 2020

Comment votre salaire va-t-il augmenter ? Grâce à une indexation récente, les salaires barémiques et effectifs augmenteront de 0,8885% !

Nouveaux salaires :

SALAIRES BAREMIQUES					
Classe	Catégorie	0-3 ans	après 3 ans	après 10 ans	après 15 ans
I	Technicien de surface	11,8318	12,1276	12,25	12,4234
II	Machiniste/Bulliste	12,0358	12,3418	12,454	12,6376
	Ouvrier du gaz	12,0358	12,3418	12,454	12,6376
III	Chauffeur de véhicule-citerne pour la livraison de stations-service (*)	12,8824	13,2088	13,3312	13,525
	Chauffeur distribution en gros de bouteilles de gaz	12,8824	13,2088	13,3312	13,525
	Chauffeur de camion-citerne pour la fourniture et la distribution en gros de combustibles liquides	12,8824	13,2088	13,3312	13,525
IV	Chauffeur distribution bouteilles de gaz	13,1374	13,4638	13,5963	13,7902
	Chauffeur de charbon	13,1374	13,4638	13,5963	13,7902
	Chauffeur pour la distribution de gaz	13,1374	13,4638	13,5963	13,7902
	Chauffeur de camion-citerne pour la distribution de combustibles liquides	13,1374	13,4638	13,5963	13,7902
	Technicien	13,1374	13,4638	13,5963	13,7902
V	Aviateur/Opérateur	13,2598	13,5963	13,729	13,9228

INDEMNITES	
Indemnité RGPT	1,3032 € par heure
Indemnités de séjour	
Grande indemnité de séjour	37,1976€
Petite indemnité de séjour	14,9615€

**Votre Liberté
Votre Voix**

